

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale > 26.— > 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Production et entraves à l'industrie

Dans l'article que nous avons consacré ici même samedi dernier à notre exportation d'horlogerie, nous n'avons pas dissimulé combien la situation est moins brillante actuellement, malgré les apparences, qu'elle ne l'était à pareille époque l'année passée. En effet, les forts chiffres fournis par la statistique ne doivent pas nous leurrer; on sait du reste à quelles causes nous devons les attribuer. La vérité est que la situation s'est tassée et que nous entrons dans une période où notre exportation n'enregistrera probablement plus d'augmentation. Les raisons en sont diverses.

De toutes parts, ces derniers temps, ont surgi de nouvelles difficultés sous forme de tarifs douaniers à tendance protectionniste. En 1924, c'était le Japon qui augmentait ses droits, cette année c'est l'Angleterre, la Pologne, la Yougoslavie; l'Allemagne s'appête à faire de même de son côté et l'on s'attend encore à d'autres augmentations, au Japon et ailleurs. Comment, dans des conditions si défavorables, notre industrie pourrait-elle prospérer et développer ses débouchés?

Les autres industries suisses d'exportation se trouvent du reste en face des mêmes problèmes; nous souffrons tous de cette politique protectionniste et, comme le disait avec raison le *Bulletin financier suisse*, notre pays ne peut vivre que si les principes de l'économie mondiale sont ceux du libre échange des marchandises et non ceux de l'impérialisme industriel, c'est-à-dire de la répartition du globe entre une demi-douzaine de grandes puissances qui tentent de satisfaire chaque besoin par des produits nationaux, ce qui constitue une absurdité et un gaspillage des richesses nationales.

Traitant de l'équilibre économique, et, passant la revue des symptômes à ne pas négliger, l'*Economiste français* critique, de son côté, la politique douanière actuelle des principaux pays; c'est avec plaisir que nous reproduisons le passage en question qui nous prouve que, chez nos voisins de l'Ouest, il existe des milieux où l'on ne méconnaît pas le danger des tendances actuelles:

« Bien qu'il soit imprudent de faire de la météorologie économique à échéances un peu lointaines, dit l'*Economiste français*, il est permis de constater que, outre les raisons générales d'une tendance à un fléchissement des débouchés, il intervient un autre élément de restriction; la politique douanière rétrograde suivie par la grande majorité des pays. Elle s'affirme de plus en plus par les traités de commerce qui succèdent aux régimes bâtarde adoptés après la guerre en attendant mieux.

On ne peut arriver à beaucoup exporter que si, par des tarifs douaniers bien compris, on facilite les transactions commerciales. Dans presque tous les pays il est des protectionnistes que l'outrance de leurs opinions égoïstes conduit à cette contradiction: importer le moins possible en dressant les fils de fer barbelés de gros droits et exporter le plus possible. Il résulte de cet état d'esprit, dont s'inspire la politique douanière dans trop de pays, que les débouchés se rétrécissent et tendent

à réduire le commerce international ou, toutes choses égales d'ailleurs, à ne pas en permettre le développement nécessaire et qui répondrait aux besoins d'expansion des industries. Assurément, il reste les marchés intérieurs; mais, eux aussi, surtout dans les pays à finances difficiles, ne donneraient pas les débouchés capables de compenser la diminution ou le défaut d'accroissement naturel du commerce d'exportation. Car les deux éléments se tiennent. L'excès des tarifs douaniers entraîne une augmentation des prix intérieurs conjuguée avec les autres éléments de hausse. D'où tendance à une diminution de la consommation.

Le journal précité constate d'autre part qu'il se produit dans les principaux pays industriels de l'Europe des faits qui peuvent être, pour demain, des symptômes dont il serait imprudent de ne pas essayer de comprendre la signification. Ecartés des préoccupations immédiates des Gouvernements et de l'opinion publique par des questions plus pressantes, il est vrai, ils n'en sont pas moins des faits dont il est inutile de montrer l'importance et de suivre les manifestations.

Ils ont trait aux difficultés qu'éprouvent un grand nombre d'industries à continuer de produire aux conditions de plus en plus aggravées que leur a faites la crise générale dont souffrent plus ou moins tous les pays du globe, et qui sont les suivants:

Les prix des transports, en général, et des transports par voie ferrée, surtout, ont été augmentés dans de très fortes proportions. Ils n'ont fait que suivre la montée des prix de toutes les matières et produits nécessaires à cette industrie et il s'y est ajouté le gros poids d'une élévation de salaires — conséquence, suivant un cercle vicieux de la vie chère. Or, on est, à l'heure actuelle, à la limite supérieure des prix des transports. En tous pays, des plaintes très légitimes se font entendre dans les milieux commerciaux et industriels. Il est impossible de relever encore les tarifs sans réduire le trafic et les recettes.

Nécessairement, la loi de réduction du temps du travail joue aussi un rôle important dans les difficultés éprouvées par les industriels. La vérité, nettement établie, est qu'en tous pays, en dépit des affirmations des socialistes, le rendement en travail a baissé avec la réduction de sa durée, malgré les promesses faites.

Enfin il est une troisième catégorie d'éléments des prix de revient qui s'appelle les charges fiscales et sociales. Elles n'ont fait que croître partout, ou se maintenir à peu près à leur taux. Les Etats du reste ne se contentent pas de tirer le plus possible des contribuables, ils empruntent et se font, sur ce terrain, les concurrents des entreprises privées.

Telle est la situation que l'on observe en ce qui regarde la production. On s'y est quelque peu habitué parce que la consommation jusqu'ici demeurait à peu près constante, surexcitée d'ailleurs par l'inflation. Puis, plusieurs catégories de consommateurs, ceux qui vivent de salaires ou sont au service des pouvoirs publics, en se plaignant de la vie chère ont obtenu des accroissements de rémunération et contribué en tournant dans ce cercle

vicieux — on commence à le comprendre mieux aujourd'hui — à accroître encore les prix. Mais il semble bien, si l'on s'en fie à des indices sérieux qu'il y ait une tendance générale de fléchissement dans la consommation.

Cette tendance ne paraît pas devoir être temporaire, car le fléchissement relève de causes profondes, d'une sorte de fatigue dans l'effort fait pour maintenir un équilibre artificiel entre les deux composantes de tout mouvement économique: la production et la consommation. De là vient la nécessité, pour les entreprises industrielles, de faire des économies, d'abaisser les prix de revient.»

Il n'est aucune de ces constatations qui ne puissent s'appliquer à l'industrie suisse; elle rencontre actuellement et, peut-être à un degré plus accentué que les industries des grands pays voisins, des difficultés de même ordre, encore aggravées par la situation spéciale de notre pays: manque de matières premières, transports longs et coûteux, services publics très chers, prestations fiscales élevées, législation sociale très développée, etc., etc., autant de facteurs qui, en renchérissant la production suisse, accroissent les difficultés qu'elle a de concourir avec les industries des autres pays sur le marché mondial.

Que pouvons-nous faire dans ces conditions? La « Nouvelle Gazette de Zurich », qui, dans un article récent, étudie la même question, estime qu'il serait néfaste de croire à notre impuissance et d'attendre les bras croisés le retour de l'économie mondiale à des conditions normales. Nous devons faire disparaître les causes qui, dans notre pays, renchérissent artificiellement la production, afin que nous soyons en mesure de faire l'offre la plus avantageuse pour des produits de qualité.

Si le problème se pose un peu différemment pour l'industrie horlogère, il y a cependant dans ce qui précède des indications dont elle peut faire son profit.

Informations

Avis.

Les fabricants qui recevraient des demandes de *FYVHKHUCQVCPXVELOC*, sont invités à se renseigner à notre Bureau avant d'entrer en relation.

— Encore une fois, nous mettons nos fabricants en garde contre le client dangereux qu'est

Hermann Hircovici, à Bucarest.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold-Robert 32.

Mise en garde.

Les industriels et commerçants suisses s'intéressant au marché autrichien et qui auraient reçu récemment des propositions d'une officine viennoise d'expansion et de renseignements sont invités, dans leur intérêt, à s'adresser au Bureau Industriel Suisse, 8 Grand-Pont, Lausanne, qui tient à leur disposition des précisions utiles à ce sujet.

Renseignements consulaires.

M. F. Nippel, Consul de Suisse à *Barcelone*, se trouve du 18 juillet au 30 août prochain, chez M. Ed. Genet, notaire, à Aigle, où les intéressés pourront obtenir tous renseignements concernant cette circonscription consulaire.

Douanes

France. — La revision du tarif douanier.

Le *Fabricant français d'horlogerie* publie une circulaire que le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient d'adresser à tous les présidents de syndicats d'industriels et de commerçants, dont nous extrayons ce qui suit:

La nouvelle nomenclature douanière, issue de la collaboration de la Commission des douanes de la Chambre et des administrations intéressées, est aujourd'hui presque complètement au point. Il a été tenu compte, dans l'établissement de cette nomenclature, des progrès réalisés par l'industrie depuis 1910, ainsi que des produits nouveaux qui ont vu le jour depuis cette date et qui sont maintenant couramment utilisés.

L'établissement de la nomenclature constitue seulement la première partie de l'œuvre qu'il importe de réaliser. Il convient, à présent, d'inscrire, en face des nouvelles rubriques du tarif des douanes, les droits qui devront assurer désormais la protection de nos industries.

On ne saurait fixer ces droits d'une manière arbitraire. Il serait illogique, par exemple, d'accorder à des produits finis, dans lesquels s'incorpore une importante quantité de main-d'œuvre et de travail national, une protection moins élevée que celle dont bénéficient les demi-produits qui entrent dans la composition des produits finis.

Si un tarif insuffisamment protecteur ou mal équilibré risque de causer un dommage irréparable à certaines de nos industries, des droits trop élevés risqueraient, par ailleurs, de provoquer, des la part de l'étranger, des mesures de représailles qui seraient fatales au commerce d'exportation.

Enfin, le gouvernement doit également tenir compte des intérêts généraux de la masse des consommateurs, pour qui un droit de douane se traduit, le plus souvent, par une augmentation des prix. Cet impôt supplémentaire ne doit être exigé des consommateurs qu'autant que l'industrie qui en bénéficie fait elle-même les efforts nécessaires pour lutter contre ses concurrents et s'efforce, par tous les moyens, d'abaisser constamment ses prix de revient.

Chronique des Associations patronales

Union centrale des Associations patronales suisses

I.

L'Union centrale des Associations patronales suisses à Zurich, vient de publier son rapport pour l'année 1924. Ce rapport contient un exposé des principales questions étudiées et suivies par cette Union, et il est intéressant pour tous les industriels de connaître l'activité déployée par l'association qui représente l'ensemble du patronat suisse. Nous voudrions donc relever à l'intention des lecteurs de la *Fédération Horlogère* quelques-uns des principaux chapitres de ce rapport.

L'Union centrale des Associations patronales suisses groupe 33 associations dont 20 associations professionnelles et 13 associations mixtes. Elle comprend 6 associations de l'industrie du bâtiment et des industries annexes, 2 associations de la métallurgie, 3 associations de l'industrie horlogère (Association patronale horlogère du district du Locle, Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie, Association cantonale bernoise des parties détachées et branches annexes de l'horlogerie), 5 associations de l'industrie textile et de l'habillement, 1 association de l'industrie chimique, 1 association de l'industrie du papier et l'Union suisse des brasseurs. Pendant l'année 1924, deux nouvelles associations sont entrées dans l'Union centrale, le Syndicat suisse des maîtres-tailleurs et l'Union économique de Bâle.

Après avoir traité les questions d'ordre administratif, le rapport retrace les questions d'ordre général intéressant le patronat que l'Union centrale a spécialement suivies et expose l'attitude adoptée par ses organes à l'égard des principaux problèmes du jour.

L'Union centrale a suivi avec soin le développement des salaires et a tenu ses membres au courant des modifications intervenues. Le rapport constate d'ailleurs que le niveau des salaires est resté à peu près le même en 1924 qu'en 1923. En ce qui concerne la statistique des salaires, la *Revue internationale du Travail* publie des statistiques comparées des salaires dans les différentes capitales et l'office fédéral du travail était entré en relation avec l'Union centrale pour lui demander de lui communiquer des indications mensuelles sur le taux des salaires et le nombre des heures de travail dans différentes professions et métiers de la place de Berne. L'Union

centrale a fait valoir toutes les difficultés que présente l'établissement d'une statistique comparée telle que celle publiée par la *Revue internationale du Travail* et a proposé de ne pas y participer avant que l'on soit orienté sur la manière dont ces statistiques sont établies dans les autres pays.

Le rapport consacre deux chapitres à la question de la durée du travail et à celle de l'application de la loi fédérale sur les fabriques. Il relève les tentatives faites par la F. O. M. H. après la votation du 17 février, pour entraver l'application de l'article 41 de la loi sur les fabriques, en particulier dans la métallurgie. Au sujet du postulat II g, il rappelle motifs pour lesquels les milieux industriels se sont opposés à la création d'une nouvelle commission paritaire chargée de donner son avis sur les enquêtes et les plaintes relatives à l'introduction de la semaine de 52 heures en conformité de l'article 41, lettre a, de la loi fédérale sur les fabriques. Il signale de plus que durant l'année 1924, le Conseil fédéral a renouvelé la commission des fabriques et il donne la liste des représentants des fabricants parmi lesquels nous relevons M. F.-L. Colomb, directeur de la Fédération des Associations de Fabricants d'horlogerie, représentant de l'horlogerie.

Le chapitre ayant trait au projet de la loi fédérale sur la formation professionnelle expose les divergences de vues qui se sont produites au sujet de l'interprétation de l'article 34 ter de la constitution et résume les arguments mis en avant aussi bien par les partisans d'une interprétation extensive que par leurs adversaires. Il signale enfin que l'industrie s'est prononcée contre le projet non seulement pour des raisons d'ordre formel, mais aussi à cause de objections d'ordre pratique formulées à l'égard de certaines de ses dispositions.

Le statut des fonctionnaires fédéraux fait l'objet d'un exposé détaillé. Le rapport insiste sur la nécessité de prendre en considération, pour la fixation des salaires du personnel fédéral, la situation économique de l'ensemble du pays et sur le danger qu'il y a à ce que des considérations d'ordre politique jouent un rôle prépondérant dans l'affaire, en lieu et place des facteurs d'ordre économique.

Le chapitre « assurances sociales » contient d'abord un exposé de l'état actuel de la question de l'assurance vieillesse, invalidité et survivants. Il rappelle les décisions prises par le 3e congrès suisse de l'industrie et du commerce, tenu en 1920 et par l'assemblée extraordinaire des délégués de l'Union centrale, tenue en 1921. Le Congrès de 1920 avait exprimé l'avis que l'équilibre budgétaire devrait être complètement rétabli avant qu'aucune décision engageant la Confédération en matière d'assurance sociale ne soit prise et l'assemblée extraordinaire de l'Union centrale avait demandé avant tout le calcul des dépenses qu'entraîneraient la création d'une nouvelle branche d'assurance et l'établissement d'un programme général dont la réalisation serait effectuée par étapes, une fois l'équilibre des finances rétabli. Au sujet de l'assurance accidents, le rapport insiste sur la différence de nos primes avec les primes payées en Allemagne. En 1924 les primes pour l'assurance obligatoire s'élevaient en Allemagne à 8,5/9,5 0/00 (pour mille) des salaires; en Suisse les primes pour l'assurance obligatoire (accidents professionnels et non professionnels) s'élevaient en 1923 à 27,5 0/00 des salaires. En décembre 1924, le Conseil fédéral a renouvelé le conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. Parmi les 16 représentants des chefs d'entreprises privées qui occupent des assurés obligatoires, citons les noms de M. Maurice Colomb, fabricant d'horlogerie à Genève et M. A. Mosimann, fabricant d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Enfin le chapitre relatif aux assurances sociales rappelle la suppression la suppression définitive de l'assistance chômage et les nouvelles dispositions légales introduites en matière d'assurance chômage.

Commerce extérieur

Suisse et Tchécoslovaquie.

H. J. B. — Les journaux tchécoslovaques viennent de publier les premiers chiffres concernant les exportations tchécoslovaques de janvier à juin 1925. Il résulte des données statistiques que les exportations tchécoslovaques sont en hausse pendant la plupart des mois du semestre écoulé. Elles atteignent 8.920 millions de couronnes tchécoslovaques, tandis que pour le premier semestre 1924, elles se chiffraient par 7.832 millions. L'augmentation est donc de 1.088 millions de couronnes.

Dans les exportations tchécoslovaques, la Suisse participe pour une somme de 252 millions de couronnes, contre 219 millions pendant la même période de l'année précédente. L'augmentation est donc de 31 millions. En juin 1925 les exportations ont atteint

41 millions, c'est-à-dire 6 millions de plus qu'en juin 1924. Quant à l'importance de la Suisse parmi les pays de destination, elle se classe dixième. Les pays qui ont participé à l'exportation tchécoslovaque pour des sommes inférieures à celle de la Suisse sont, les Pays-Bas, la France, la Russie, l'Egypte, la Belgique et autres. Ce sont l'Allemagne et l'Autriche qui absorbent régulièrement la majorité des exportations tchécoslovaques (1910 et 1525 millions). Les principaux articles de l'exportation tchécoslovaque sont le coton, le bois, le charbon, le sucre, le fer, le verre, le cuir, les céréales et les textiles.

— Les clauses de l'accord provisoire du 9 juin 1925, conclu entre la Tchécoslovaquie et la Suisse, réglementent le régime des licences dans les relations commerciales tchéco-suisse de manière à ce que ces relations ne soient en rien affectées par les licences d'exportation et d'importation encore maintenues dans l'un et l'autre pays. Cet accord entrera en vigueur le jour où les deux gouvernements se seront avisés réciproquement par la voie diplomatique de sa ratification. La validité de cet accord est illimitée; le délai de dénonciation prévu a été fixé à trois mois.

Chronique du travail

Les prix de détail et le coût de la vie au mois de juin 1925.

La prédominance des baisses sur les hausses de prix a encore été plus accentuée au mois de juin qu'au mois de mai. Sur un total de 61 articles, il y en a 22 qui se sont maintenus, ou peu s'en faut, au même prix moyen, 12 qui ont subi une hausse (6 d'entre eux, une hausse de plus de 1 %), et 27 qui ont subi une baisse (14 d'entre eux, une baisse de plus de 1 %). Il ne s'est produit de hausses sensibles que sur certains articles de saison, tels que la viande de veau et les œufs. Quant aux baisses enregistrées, elles concernent notamment — pour ce qui est des denrées alimentaires — différents articles appartenant au groupe de la viande et au groupe des graisses et huiles. Ainsi l'on relève une baisse moyenne de 8 % sur le lard frais, gras, une pareille de 4 % sur le saindoux du pays, de 4 % également sur le lard gras et le lard maigre fumés et de 3 % sur la viande de porc. En outre, les charbons destinés aux usages domestiques ont subi les baisses de prix habituelles à pareille époque.

Bien que les baisses de prix aient emporté sur les hausses, le nombre-indexe du coût de l'alimentation est légèrement plus élevé que le mois précédent; cela tient exclusivement à ce que la consommation de pommes de terre nouvelles au lieu de vieilles pommes de terre s'est généralisée en juin. Le renchérissement de l'alimentation depuis le mois de juin 1914 ressort à 67 % en juin 1925, au lieu de 68-69 % en juin 1924 et 65-66 % en mai 1925.

Les relevés de prix des différentes communes présentent en général les mêmes changements que l'ensemble du pays, en ce qui concerne le coût de l'alimentation. Dans la plupart des communes, cette catégorie de dépenses est légèrement montée, en raison de la place prise dans l'alimentation par les pommes de terre nouvelles au lieu des vieilles pommes de terre.

Les différences de prix suivantes (en centimes), ont été constatées entre les principales localités de la région horlogère:

Localités	Bœuf avec charge 1/2 k.	Porc frais 1/2 k.	Veau 1/2 k.	Beurre 1 k.	Fromage 1 k.	Lait 1 l.	Pain 1 k.	Pommes de terre 1 k.	Briquettes 100 k.
Bienne	180	160	240	620	400	39	60	40	780
La Chx-de-Fonds	180	180	260	600	380	38	59	35	650
Genève	180	225	270	600	400	40	58	45	850
Le Locle	170	170	200	600	370	38	57	30	650
Porrentruy	190	200	230	640	380	38	55	40	700
St-Imier	180	180	240	600	380	38	59	35	680
Schaffhouse	180	170	260	600	390	41	60	35	600
Soleure	190	190	260	600	380	39	60	35	700

Le nombre-indice de la dépense relative au chauffage et à l'éclairage a baissé de 1 %, par suite du fléchissement des prix des charbons. L'augmentation de cette dépense depuis le mois de juin 1914 ressort à 56-62 %, au lieu de 57-62 % au mois précédent.

En ce qui concerne l'habillement, on se réfère au nombre-indice calculé en mars 1925, lequel donnait un renchérissement de 80 % depuis le mois de juin 1914.

L'augmentation du coût global de l'alimentation, du chauffage, de l'éclairage et de l'habillement depuis le mois de juin 1914 ressort à 69 % à fin juin 1925, au lieu de 69-71 % à fin juin 1924 et de 67-68 % à fin mai 1925.

Chronique judiciaire

II.

Il convient donc d'examiner si les livraisons en question constituent un « paiement opéré autrement qu'en numéraire ou « valeurs usuelles » au sens de l'art. 287, chiffre 2. On doit, à cet égard, partir de l'idée qu'en principe tout acte. exceptionnel d'aliénation de la part du débiteur et ne s'expliquant pas par relations d'affaires normales entre parties et dans la conclusion duquel le prix de vente est compensé avec une dette qu'il a déjà envers l'acheteur, doit être considéré comme attaquant. Même lorsque le prix correspond à la valeur de la chose vendue, dans le cas où l'acheteur ne peut faire la preuve exigée de lui par l'art. 287 al. 3 LP. Comme en l'espèce une semblable compensation a été opérée au moyen d'une dation en lieu de paiement, il faut examiner si les ventes de thé et de montres qui ont été conclues doivent être considérées comme étant des contrats de vente s'expliquant par les relations d'affaires normales des parties. Il est établi en fait que les rapports d'affaires existant entre parties avant la conclusion des contrats de vente litigieux consistaient uniquement en ceci que la défenderesse livrait à Grünfeld des parties de montres, et la dernière de ces livraisons a eu lieu le 28 novembre 1921, pour une somme, selon la facture, de 1800 fr., livraison qui fut toutefois annulée dans la suite, le 12 décembre, la défenderesse reprenant les marchandises. Celle-ci n'a donc, en ce qui la concerne, jamais acheté de montres à Grünfeld avant le contrat de vente litigieux du 23 décembre 1921, quoiqu'elle fasse elle-même le commerce de montres, ainsi qu'elle l'allègue elle-même et qu'elle ne vende pas seulement ses propres produits. Son affirmation consistant à dire qu'elle avait un urgent besoin des produits fabriqués par Grünfeld, pour sa clientèle anglaise, n'est pas convaincante. En effet, ainsi que cela ressort des factures qu'elle a produites, elle n'a livré en Angleterre les montres dont il s'agit qu'à partir de fin février 1922 et cela seulement par très petites quantités à la fois. Il est, de plus, frappant que les montres achetées à Grünfeld avaient une valeur facturée qui coïncidait à quelques francs près avec le montant de la créance que possédait encore à ce moment-là la défenderesse contre Grünfeld. Si cette circonstance montre déjà que, pour les parties, le marché en question n'avait pas tant sa raison d'être en lui-même que bien plutôt comme moyen de solder sans plus attendre la créance de la défenderesse, la preuve qu'il en était bien ainsi est encore établie, d'une manière complète, par le fait que la défenderesse, quoique des lettres de change lui aient été remises en son temps pour cette créance, lesquelles n'étaient nullement échues au moment de la livraison des montres, les a aussitôt rendues à Grünfeld et cela, sans rien compter pour l'escompte. La défenderesse a dû pour cela retirer tout exprès l'une de ces traites de la circulation. Si donc l'on voulait encore admettre en principe que la vente de montres par Grünfeld à la défenderesse doit être considérée comme constituant un marché rentrant dans le cercle des opérations commerciales usuelles entre parties, on ne peut en tout cas pas considérer comme un contrat de vente normal le contrat litigieux, étant donné le mode étrange du règlement convenu, qui est en contradiction avec tous les usages commerciaux.

En ce qui concerne la livraison de thé, il saute aux yeux qu'il ne s'agit pas là d'un marché rentrant dans le cercle normal des affaires des parties, du moment qu'il est établi en fait que les rapports ayant existé jusqu'alors entre parties consistaient exclusivement en livraisons de parties de montres par la défenderesse à Grünfeld.

La révocabilité des livraisons litigieuses semble ainsi établie. En effet, la défenderesse n'a pas pu rapporter la preuve qu'elle ignorait la mauvaise situation de fortune de Grünfeld. L'instance cantonale a constaté en fait, d'une manière qui lie le TF., et sur la base des dépositions testimoniales, que l'associé de la défenderesse, Jabas, s'était rendu le 19 décembre 1921 dans le magasin de Grünfeld,

à La Chaux-de-Fonds, où il apprit, par le comptable de ce dernier, Eckhardt, que Grünfeld était parti pour l'Amérique, pour y encaisser d'importantes créances. A cette occasion, Eckhardt observa aussi qu'il n'y avait pas d'argent liquide et que si le patron ne revenait pas avant les échéances, lui, Eckhardt, ne pourrait pas payer les traites; l'on avait déjà dû, disait-il, demander plusieurs prolongations, mais il y avait assez de marchandises pour couvrir les créanciers. La défenderesse, pour prouver qu'elle ignorait que Grünfeld fût en dessous de ses affaires, a invoqué uniquement cette dernière affirmation d'Eckhardt. Mais cette affirmation n'apparaît pas de nature à prouver l'ignorance de la défenderesse. Le fait déjà que Jabas s'est rendu à ce moment chez Grünfeld à propos de la couverture de la créance permet de conclure que la défenderesse avait tout au moins des doutes sur la solvabilité de Grünfeld déjà avant cette conversation, doutes qui eussent dû lui faire un devoir de se renseigner sur la situation financière de Grünfeld. Ces doutes ont dû être encore renforcés par les dires d'Eckhardt, déclarant qu'il n'y avait pas d'argent liquide pour faire face aux échéances et que Grünfeld était parti pour l'Amérique tout exprès pour encaisser des créances. En présence de cet état de choses, la défenderesse n'avait pas le droit de se contenter de la simple affirmation d'Eckhardt, l'assurant qu'il y avait assez de marchandises pour couvrir tous les créanciers. L'on ne peut donc pas non plus voir dans cette affirmation une preuve de l'ignorance de la défenderesse. Toutes les conditions exigées par l'art. 287, chiffre 2 LP. pour que l'on puisse attaquer l'acte litigieux étant ainsi réalisées, la demande doit être admise.

En ce qui concerne les livraisons de montres, les conditions exigées par l'art. 288 se trouvent d'ailleurs aussi réalisées. Il est clair, en effet, que Grünfeld avait conscience que le fait de couvrir de cette façon la créance de la défenderesse jusqu'à concurrence de son montant intégral, et cela à un moment où le bilan accusait déjà un excédent de passif de 200,000 fr., était préjudiciable aux intérêts des autres créanciers. Qu'il ait agi consciemment, dans l'intention de favoriser un de ses créanciers, cela ressort d'ailleurs aussi de son attitude à l'égard de la partie demanderesse au présent procès, à laquelle il a offert des marchandises à prix réduits, en règlement à compte de la créance de celle-ci, en date du 13 janvier 1922, à une époque, par conséquent, où il avait déjà proposé un concordat à ses créanciers et peu de jours avant d'obtenir le sursis concordataire. Or, cette intention pouvait être discernée par la défenderesse. Elle aurait dû, ainsi qu'on l'a déjà dit, après avoir entendu Eckhardt, se renseigner au sujet de la situation financière de Grünfeld, avant de conclure avec celui-ci un marché de cet ordre, destiné à la couvrir. Comme il suffit déjà, selon l'art. 288 LP., qu'il ait été possible de se rendre compte de l'intention du débiteur de favoriser l'un de ses créanciers, pour que l'acte puisse être attaqué, il n'est pas besoin d'examiner ici si le fait que la défenderesse a conclu ce marché avec Grünfeld ne constitue pas une preuve qu'elle avait conscience de cette intention...

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

- 16/VII/25. — *Dacsur S. A.* soc. an. cap. soc. fr. 1000, fabr. et commerce d'horlogerie, terminage. Adm.: Dominique Rusca, de Rancate, Tessin). Siège: Avenue de la Gare 3, Neuchâtel.
- 18/VII/25. — *Hofer, Affolter et Cie*, soc. com. (Gustave H., de Lohn, Niklaus A., de Zuchwil, tous deux associés indéf. respons., Walter Kocher, de Selzach, associé-com. pr fr. 5000), fabrication et commerce de vis et décolletages, Bâtiment 333, Zuchwil (Soleure).
- 20/VII/25. — *Clara Molliet* (C. M.-Friedli, de Courmourens), pierres fines, spécialité pour petites pièces. A la Rive 194, Morat.
- 20/VII/25. — *Wilhelm Höni*, (Arthur W. H., de nationalité allemande), commerce de bijouterie en gros, 15 Route de Florissant, Eaux-Vives (Genève).
- 21/VII/25. — *Georges Matile*, (G.-Adamir M., de La Sagne et Les Ponts), fabr., achat et vente d'horlogerie Rue du Progrès 59, La Chaux-de-Fonds.
- 21/VII/25. — *Le Crêt S. A.*, soc. an. cap. soc. fr. 28.000, nom., fabr. et vente de boîtes de montres or en tous genres. Cons. Adm.: Ulysse Humbert et Alcide Ritter, tous deux de La Chaux-de-Fonds. Siège: Rue du Crêt 2, La Chaux-de-Fonds.
- 21/VII/25. — *Bellis S. A.*, soc. an. cap. soc. fr. 20.000 nom., fabr., achat et vente d'horlogerie en tous genres. Cons. Adm.: Charles Beyeler, de Rüschegg. Siège: Rue du Progrès 117, La Chaux-de-Fonds.

22/VII/25. — *Daniel Charpillot et frère, Fabrique Hélios*, soc. n. coll. (Daniel et Arnold C., tous deux de Bévillard), fabrique de pignons, Bévillard.

Modifications:

- 17/VII/25. — *A. Frey et Cie*, soc. com., orfèvrerie et argenterie, St-Gall. Les commanditaires Karl Herzog et Gustave Herzog ont chacun augmenté leurs commandites de fr. 5.000 à 12.500.
- 17/VII/25. — La soc. n. coll. « *Borel et Cie* », est dissoute, sa raison radiée. Le Département bijouterie, orfèvrerie et horlogerie au détail est repris par *Borel et Cie*, soc. com. (Edgar B., de Couvet et Neuchâtel, associé-com. indéf. respons., Rodolphe Schmid, de Neuchâtel, associé-com., pr fr. 10.000), Place Pury 9, Neuchâtel.
- 18/VII/25. — *Faessler et Cie*, fabr. et commerce de pierres fines pour l'horlogerie et industries, soc. com. Heiden. Est entré comme nouveau com. pour fr. 10.000, Théodore Stütler, de Bregenz, Autriche-Allemande.
- 21/VII/25. — La soc. n. coll. « *Ed. Eggimann et Cie* », fabrication de boîtes or, La Chaux-de-Fonds, est dissoute. La liquidation s'opère par James Perrenoud, de La Sagne, Ulysse Humbert, de La Chaux-de-Fonds, Edouard Eggimann, de Sumiswald, et Alcide Ritter, de La Chaux-de-Fonds, signant collectivement à trois, sous la raison sociale *Ed. Eggimann et Cie, en liquidation*.

Radiations:

- 21/VII/25. — *Georges Schmidt*, fabr. d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.
- 17/VII/25. — *André Christen*, fabr. d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

COTES

28 juillet 1925

Métaux précieux
 Argent fin en grenailles fr. 135.— le kilo
 Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »
 » laminé, pour doreurs » 3550.— »
 Platine manufacturé fr. 23.40 le gr.
 Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 17 mars 1925.

	Comptant		A terme	
	27 juillet	23 juillet	27 juillet	23 juillet
Londres				
Cuivre	61 5/16	62 5/16	62 5/16	63 5/16
Electrolytique	66 —	67 —	67 —	67 1/4
Etain	257 7/16	263 7/16	260 1/16	266 1/16
Plomb	34 15/16	35 3/16	34 7/16	34 9/16
Zinc	35 1/8	35 5/8	34 7/8	33 1/4
Paris	24 juillet	25 juillet	22 juillet	—
Platine	84.000	84.000	84.000	—
Or	14.500	14.500	14.500	—
Argent	520	520	520	—
Londres				
Or	84/10 1/2	—	84/10 1/2	—
Argent	32 —	31 5/8	32 1/16	—
New-York				
Argent	69 1/2	69 3/8	69 5/8	—
Change sur Paris	fr. 24.25			

Escompte et change

	Parité	Escompte		Demande	Offre
		en fr. suisses	%		
Suisse	100	4	4 1/2		
France	100 Frs	100.—	6	24.25	24.55
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	5	24.98	25.03
U. S. A.	1 Dollar	5.18	3 1/2	5.13	5.165
Canada	1 Dollar	5.18	—	5.13 1/8	5.1675
Belgique	100 Frs	100.—	5 1/2	23.70	24.—
Italie	100 Lires	100.—	7	18.75	18.95
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	74.50	75.—
Portugal	100 Escudos	560.—	9	24.—	28.—
Hollande	100 Florins	208.32	4	206.50	207.—
Allemagne	100 Reichsmk	123.45	9	122.40	122.80
Autriche	100 Cour.	105.—	10	72.—*	72.75*
Hongrie	100 Cour.	105.—	9	72.20*	72.60*
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	7	45.25	45.29
Russie	100 Roubles	266.67	—	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	5	138.20	138.70
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	6	93.50	94.50
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	7	145.25	146.50
Bulgarie	100 Leva	100.—	10	3.65	3.75
Roumanie	100 Lei	100.—	6	2.62	2.70
Yougoslavie	100 Dinars	100.—	6	9.—	9.10
Grèce	100 Drachm.	100.—	8 1/2	8.—	8.40
Pologne	100 Zloty	123.46	10	98.—	99.—
Turquie	1 Liv. turq.	22.78	—	2.85	2.90
Finlande	100 Mks finl.	100.—	9	12.85	13.—
Argentine	100 Pesos	220.—	6 1/2	206.50	208.50
Bésil	100 Milreis	165.—	—	59.—	63.—
Indes	100 Roupiés	168.—	4	186.—	190.—
Japon	100 Yens	258.—	7,3	209.—	212.—

*) par million

Cours du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

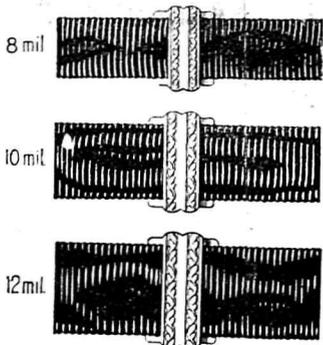
Diamant boort	fr. 18,50 à fr. 19,05 le karat.
Eclats de diamant pur	» 18,10 » 18,25 »
Poudre de bruteur	» 2,50 » — »

(Communiqué par *Luclen Baszanger, Genève*.)

Pierres fines pour l'Horlogerie
RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres
 fabriqués entièrement (brut compris), par
THEURILLAT & Cie
PORRENTROY
 Grenat, Saphir, Rubis, etc.
 Livraison par retour. 2291

Fermoirs pour Bracelets moires

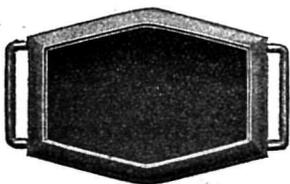


"YAG"
 Déposé

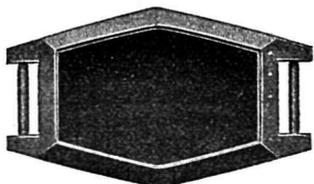
Fabrication mécanique
 indérégable à l'usage
 argent — or — plaqué

GAY FRÈRES **GENÈVE**
 Rue des Glacis de Rive, 12

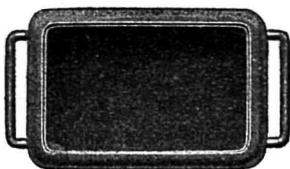
Les Fils de J. Bréguet-Bréting
BIENNE



186



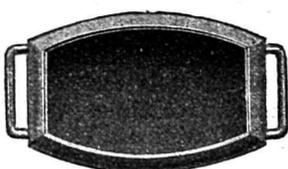
187



188



189



190

Nouvelles étampes 8 1/2 / 13 lignes.
 Boîtes en argent et plaqué or, 5 et 10 ans.
 Plaqué or insurpassable. 3160



A la découverte
 d'un nouveau débouché!

Où aller? Où vendre?
En Espagne

C'est un pays riche, mais qui ne produit pas assez. Une publicité bien comprise favorisera l'industriel suisse et lui procurera des affaires intéressantes.

Tous les renseignements nécessaires sur la presse espagnole par

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité
 Représentée en Espagne depuis 25 ans
 Bureaux à Madrid et Barcelone

LA ROMAINE
EMILE LEUTHOLD

Fabrique de cadrans métal et argent

78, rue Numa Droz LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 13.42

livre tous les genres à des prix sans concurrence. 2769

:- Essayez, c'est continuer. :-

Fabrique d'Ebauches et de Finissages

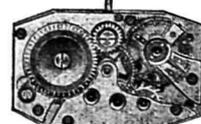
F. MATTER

Grenchen (Suisse)

Téléphone 12



6 lig., c. 105
 assort. 8 3/4 lig.



6 3/4 lig. cal. 107, assort. 10 1/2 lig.



6 1/2 lig. c. 108
 assort. 9 3/4 lig.

Interchangeabilité absolue. 4192

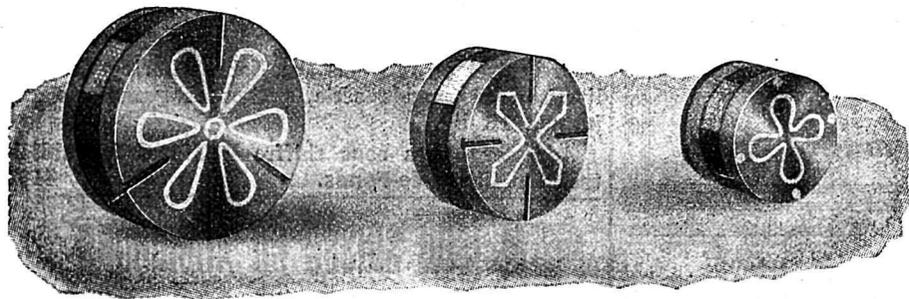
Transports internationaux
J. Véron, Grauer & C^{ie}

La Chaux-de-Fonds

EXPÉDITIONS D'HORLOGERIE

par services spéciaux combinés
embarquement par nos succursales du Havre, Marseille, etc.
Service spécial hebdomadaire accompagné
sur le Havre en connexion avec les paquebots-postes de la
Compagnie Générale Transatlantique sur New-York
et de la Canadian Pacific pour le Canada, etc.
Agence en douane à Morteau, Pontarlier, Bellegarde
Service de contrôle et garantie pour l'Horlogerie
Importation — Transit — Exportation
Devis et renseignements gratuits 4127

Mandrins et plateaux magnétiques
pour tours, meuleuses planes 4088



Georges Girardin, mécanicien, Bienne

Exposition permanente de montres

à la Chambre cantonale du Commerce
et de l'Industrie

PLACE CENTRALE **BIENNE** PLACE CENTRALE

Hôtel de la Société de Banque Suisse

Les acheteurs seuls sont admis 4195

Fabricants
soucieux d'obtenir des fournitures d'horlogerie
soignées, adressez-vous sans crainte à la

FABRIQUE
ALLIMANN & GIROD
A COURT
JURA-BERNOIS

La Fabrique d'Ebauches A. SCHILD S. A.
GRANGES (Soleure)

tenant à suivre le progrès, offre à sa nombreuse clientèle
plusieurs nouvelles créations, entre autres :

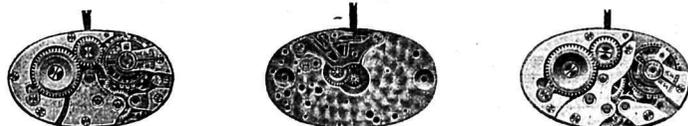
- 18 lig. cyl. genre allemand,**
- 10 1/2 lig. cyl. vue échappement 175,**
- 9 3/4 lig. ancre vue échappement 340,**
- 8 3/4 lig. ancre rectifié,**
- 7 3/4 lig. ancre octogone échap. 8 3/4 lig.**

Ces articles sont tout spécialement recommandés pour
leur construction basée sur le mode de fabrication le plus
moderne. 4156

Fabrique „L'ESSOR“, Court
Rossé & Affolter

Téléphone N° 12

Assortiment 8 lig. **Calibre 5 1/2 lig. ovale** Assortiment 8 3/4 lig.



Dimensions 13 m/m x 22 m/m — Hauteur 3,25 m/m
Calibres ronds 7 3/4, 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig., savonnettes et lépines.

La fabrique ne termine pas la montre.

Décolletage de précision

en tous genres et pour toutes industries. 3316

Spécialité : Pignons de finissage à pivots levés.

ACIERS

spéciaux pour l'horlogerie 416
Grands stocks en qualités Sandvik.

NOTZ & C^o, BIENNE

SCHMUTZ FRÈRES

NIEDERDORF (BALE-CAMPAGNE)

livrent **décolletages** en axes de balanciers, tiges d'ancres, tous
les genres en pignons, chaussées, minuterie, etc.

Travail de toute confiance. Livraison prompte.

Pivotages d'échappements. 4124

— Demandez prix et échantillons. —

CUIVRE ET LAITON

en

Barres - Fils - Feuilles - Tubes

Grand stock permanent bien assorti 4025

A. JEANNERET-SUTER, BIENNE

Téléphone 802 **Métaux en gros** Téléphone 802

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

LA CHAUX-DE-FONDS

Capital: Fr. 120.000.000

Réserves: Fr. 33.000.000

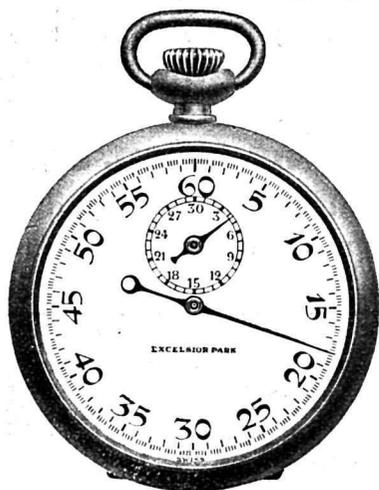
A partir du 15 décembre 1924:
Obligations (Bons de caisse)
pour une durée de 3 à 5 ans, au
taux de 5 %
Intérêts semestriels
Timbre fédéral d'émission
à notre charge
Titres admis comme placements
pupillaires dans le canton
LIVRETS DE DÉPÔTS
4 % jusq. concurrence de fr. 40.000
Comptes-courants et de crédits
Lettres de Crédit
sur la Suisse et l'Étranger.

Valeurs de placement - Achat - Vente
Ordres en Bourses
suisses et étrangères
Garde et gérance de titres.
Encaissement de coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
(Safe-Deposit)
Métaux précieux - Achat et Vente
Or, Argent, Platine - Dégrossissage.
Or fin pour Doreurs. Or pour Dentistes. 1790

EXCELSIOR PARK

ST-IMIER (Suisse)

Maison fondée en 1866



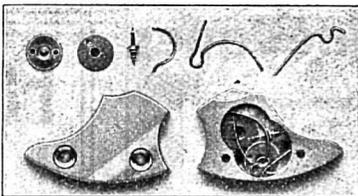
**La plus importante fabrique
de Compteurs tous genres**

Livraisons rapides

Nouveauté brevetée

4185

Tous nos compteurs ancre sont munis de fournitures de rechange logés à l'intérieur du mouvement suivant illustration ci-contre.



Envoi de catalogues et prix-courants sur demande

DIVERS

Galvaniseurs!

Zinguez, Cuivrez, Argentez, Dorez

avec le métal-trisalyte de Schering.

Bains galvaniques prêts en forme sèche.
Soluble seulement dans de l'eau froide.
Economie sérieuse de courant électrique.

Se prête particulièrement bien à des baigns de laiton et de bronze.

Trisalyte de zinc éprouvé comme préservatif contre la rouille.

Tous les trisalytes s'emploient avec succès pour rafraîchir et pour améliorer non seulement les baigns trisalytes, mais aussi les baigns faits d'après les anciennes méthodes.

Seul représentant pour la Suisse: 3227

Edwin SPRAUER, Meules Hercules
Tél. Safran 2558, Bâle 7 (Suisse), Klybeckstr. 73.



Equarrissoirs tous genres

à pivots, aux chaussées et charnières
sont livrés par la maison 2654

Matile & Roetlisberger
à Besançon - St-Claude (Doubs)

Contrôle anglais

Retour des envois: 5 à 7 jours
Prix défiant toute concurrence
Poinçon neutre

Geo Bouveraf & Co, Birmingham
30, Frederick Street 3591

DIVERS

HOLLANDE

Messieurs les Fabricants ayant un stock dans les articles bon courant pour le marché hollandais, sont priés d'adresser leurs offres par écrit à 4208

B^t Joël Beer, d'Amsterdam

qui sera à l'**Hôtel Fleur de Lys**, à la **Chaux-de-Fonds**, les **4 et 5 août**, et à l'**Hôtel Bielerhof**, à **Bienne**, le **6 août**.

Atelier bien organisé

demande terminages, petites et grandes pièces ancre.

En grandes pièces, réglages 20 à 30 secondes, plat et pendu.

Faire offres sous chiffre P 22126 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 4209

SERTISSAGES

Atelier avec outillage perfectionné pouvant garantir une régularité parfaite des hauteurs se recommande pour tous genres et quantités. Livraisons rapides aux prix du jour. Par fortes séries, prix spéciaux.

Adresser offres sous chiffre P 6231 J à Publicitas, St-Imier. 4142

Nous désirons entrer en relations avec maison qui sortirait par quantité mensuelle,

mouvements ou montres à terminer

en qualité extra soignée, n'importe quelle grandeur.

La maison entreprendrait également terminages tous genres, y compris jouages de boîtes savonnettes or et réglages 2 positions garantis.

Adresser offres sous chiffre P 22130 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4200

Fabrique de montres plates soignées

articles avantageux, cherche représentant capable sur la place de Genève.

Ecrire sous chiffre P 22127 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4194

DIVERS

Anti-rouille

Fabricants d'horlogerie et de pièces détachées, qui êtes aux prises avec les difficultés provenant de la rouille, adressez-vous en toute confiance à

Pascal Sautebin, à Tavannes

spécialiste de l'anti-rouille, qui, par un procédé éprouvé, préservera vos pièces acier sûrement et beaucoup mieux que le nickelage actuellement appliqué.

Travail garanti et prompt livraison. 4147

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3
GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS TAILLIERIES VENTES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 4143

Fabrique de boîtes métal et plaqué or

désire entrer en relations avec fabr. d'horlogerie pour livraison en grande série, petites et grandes pièces jusqu'à 18 lig.

Adresser offres sous chiffre P 22121 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4191

Maison suisse en Allemagne

connaissant à fond l'horlogerie, désire **représentation** d'une importante fabrique de montres soignées pour le Nord de l'Allemagne.

Adresser offres sous chiffre P 22146 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4220

ACHAT ET VENTE

ALLEMAGNE

Fabricants pouvant livrer tous genres, spécialement montres cylindre et Roskopf, de même que montres bracelets à prix avantageux, sont priés de faire offres avec tous détails.

Echantillons désirés. Affaire d'avenir.

Offres à **case postale 9773, La Chaux-de-Fonds.** 4204

Sommes acheteurs

de
montres 13 lig. ancre, 6 Jew.
marques américaines, 4214
en nickel, argent et plaqué or.

Faire offres si possible avec échantillons et tout dernier prix à **casé postale 2956, Bienne.**

OFFRES D'EMPLOIS

Importante fabrique d'horlogerie du Jura bernois **engagerait**

Commis de fabrication

de première force, spécialement au courant des travaux de mise en travail des commandes. Place stable à personne capable.

Certificats et références exigés.

Adresser offres sous chiffre **P 11044 K à Publicitas Bienne.** 4197

Fabrique d'horlogerie produisant la montre entièrement, occupant quelques centaines d'ouvriers, demande les offres de personnes pouvant assumer par la suite la

Direction commerciale

de l'entreprise. Connaissance parfaite de la langue anglaise exigée.

Faire offres détaillées sous chiffre **P 2145 N à Publicitas Neuchâtel.** 4216

Remontage facile — Interchangeabilité absolue —



10 1/2 lig., c. 390
ancré à vue



10 1/2 lig., c. 128, ancre à vue



10 1/2 lig., c. 295
cyl. à vue



FABRIQUE D'ÉBAUCHES

ETA

SCHILD FRÈRES & Co.

GRENCHEN

Nos finissages n'exigent aucun numérotage.



9 3/4 lig., c. 385
ancré à vue



9 lig., c. 355
cyl. base.



8 3/4 lig., c. 361
ancré à vue



8 3/4-9 lig., c. 406
cyl. à vue

Offres d'emplois

Fabrique de Montres

cherche un technicien expérimenté, connaissant bien la fabrication moderne interchangeable.

Offres par écrit sous chiffres **P 22138 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds 4210**

Demandes d'emplois

Horloger complet

visiteur, décodeur, acheteur, cherche place de suite ou époque à convenir.

Adr. off. s. chiff. **P 16050 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds 4203**

Représentant

40 ans, 18 ans de voyage, connaissant à fond l'horlogerie et branches annexes, cherche place dans bonne maison, pour voyages ou à défaut comme commis de fabrication.

S'adresser sous chiffre **F 72889 X** **Publicitas Genève**

Achat et Vente

Montres boules sont demandées

Ecrire sous chiffre **4654 P** à **Publicitas Porrentruy. Pressant.**

DIVERS

CARTONNAGES

en tous genres 2847
GEORGES STEHLÉ
Numa Droz 75. Téléphone 43.66
La Chaux-de-Fonds

4 3/4 à 6 3/4 formes, 8 3/4 rond.

Montres ancre et mouvements seuls. Qualité courante,

TERMINAISON SÉRIEUSE

Ebauches interchangeables, ortant des meilleures fabriques. Prix intéressants et livraisons rapides.

Demandez offres à **M. Alfred Fleury, Horlogerie, Noirmont.**

DIVERS

Vérifiages de pierres fines

Ne vous tourmentez pas pour ce travail, adressez-vous au spécialiste

A. Girard à Erlach, qui fait vérifiages très soignés et vérif. 2 côtés. 2679

Polissages plats

de coquerets, plaquettes, huils, couvre-pitons, etc, en qualité très soignée, seraient entrepris par ouvrier routiné. Polissage garanti, quelle que soit la qualité de la trempe et de l'acier. Diminution d'épaisseur insignifiante (maximum 2 cent. de mm.)

Mieux et meilleur marché que le polissage à la bloqueuse. Livraison rapide assurée.

Ecrire sous **N 25276 L** à **Publicitas Lausanne. 4199**

DIVERS

Fonderie de Métaux Bienne
Rue Fantaisie No. 34

Achat et Vente

de vieux métaux et neufs. Cuivre, bronze, laiton, zinc étain, aluminium etc.

Fabrication d'après modèles. 1988

Achat et Vente

Genre anglais

On demande offres pour caillottes 10 1/2 lig., 9 k., mirages, finies, pour mouvements A. S., ainsi que pour montres actuellement en dépôt en Angleterre. Offres sous chiff. **P 22135 C** jusqu'à fin courant à **Publicitas Chaux-de-Fonds. 4205**

A vendre

faute, d'emploi 1 ou 2 machines à graver Lienhard, double plateau. Eventuellement échange contre machine à graver et guillocher ou tours automatiques à guillocher.

S'adresser par écrit sous chiffre **R 2796 U** à **Publicitas Bienne. 4206**

Maison d'expédition

demande offres pour montres de poche et montres-bracelets en métal, argent et or, pendules.

Ecrire s. v. p. à **Rudolf Mosse, Z. S. 2188, Zurich. 4207**

Nouveautés

sont demandées, offres 4193
J. Blum-Schwob Fils, 72, Fbg. Poissonnière, Paris.

J'achète

régulièrement, par mois, 4 à 6 grosses de mouvements non remontés 8 3/4 lig., ancre, 15 rubis avec toutes les fournitures, calibres Felsa ou Aurore.

Faire offres avec derniers prix, sous chiffre **A 2814 U** à **Publicitas Bienne. 4215**

5 1/2 lig. tonneaux

On demande prix pour séries régulières en 15 rubis, plats.

Adresser off. sous chiff. **P 22143 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds. 4213**

DORAGES

Mouvements, roues grenées et cerclées, cuvettes, en tous genres.

Prix modérés. **Maison fondée en 1902. Téléphone 2027.**

Th. MESSERLY, Nord 63, 3395 **LA CHAUX-DE-FONDS.**

Achat et Vente

Indes anglaises.

Quel fabricant d'horlogerie pourrait fournir quelques genres extra bon marché, or bracelet. Faites offres avec échantillons (6 pièces) pour commandes de gros. Si genres et prix conviennent, bonnes affaires sérieuses sont assurées. Adresser offres sous chiffre **P 16057 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds. 4221**

Grèce

Les fabricants ayant des articles de bonne vente en Grèce, sont priés d'adresser échantillons et prix à

M^r Christian Caracach, Hôtel National, **Bienne.**

// DORAGES //

Mouvements soignés et courants. 2200

Roues adoucies circulaires et grenées.

Livraisons rapides. Prix modérés.

VVE DE LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS

Maison fondée en 1880 **BIENNE, Wasen 32** Téléphone 92

DIAMANTINE - RUBISINE - SAPHIRINE

Seuls fabricants des 4069
Procédés **R. HAIST** et **OLIVIER MATHEY**

HOCHREUTINER & ROBERT S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)
Télégr.: Hochreutiner. Serre 40 Téléphone 74

Les aiguilles lumineuses flexibles

ainsi que le garnissage de **cadrons radium** restent toujours des **spécialités** de la maison

8, Rue Jacob Brandt L. MONNIER & Co La Chaux-de-Fonds

Son expérience, ses résultats, la satisfaction des clients, l'emploi de matières rigoureusement éprouvées ont fait sa force et son renom.
Demandez prix. **Etablissement. — Exportation.** Faites un essai.

TAILLERIE
de pierres fines et demi-fines 3858
Calibrés : Saphirs, rubis, onyx, émeraudes, etc.
GRAVURE sur pierres fines.
L. HAHN
11, rue Cornavin
GENEVE.

ATELIER
bien organisé pour la petite pièce ancre, demande à entrer en relations avec maison qui lui sortirait du travail.
Ecrire à **Case Postale 20714** à **Chiasso. 4189**



Billes
en **Acier, Bronze**
ou tout autre métal
Précision parfaite.
Qualité irréprochable.
AMSLER & Co
FEUERTHALEN - SCHAFFHOUSE

Pour vos mouvements ancre, 8 3/4, 6 1/2, 6 3/4, 9 3/4, lig., adressez-vous à 2791
John Simon
Doubs 13,
La Chaux-de-Fonds,
qui livre bien et avantageusement.

Diamants bruts BOART - CARBONE

Sablonneux, Esquilles, Diamant noir pour poudre et burins
Rubis d'Orient - Saphir Montana - Grenat
Scientifique „CORUNDIA“ — TERNI (Italie)

L. M. Van Moppes & Sons LONDRES

Succursale Genève: 3298

GENÈVE, 15, Rue de Rive, 15.

Montres et Mouvements ancre
ronds 7³/₄ et 8³/₄ lig., rectangles 5¹/₄ - 6³/₄ lig., ovales 5 - 5¹/₄ - 6 - 6¹/₂ lig.
sont livrés régulièrement et aux meilleures conditions par
Henri BOURQUIN, Horlogerie, Neuveville
Téléphone 89 4137
Disponible de suite **calottes or 18 kts**, 6¹/₂ et 6³/₄ lignes.
On entreprendrait également terminages dans ces genres.

TORAN

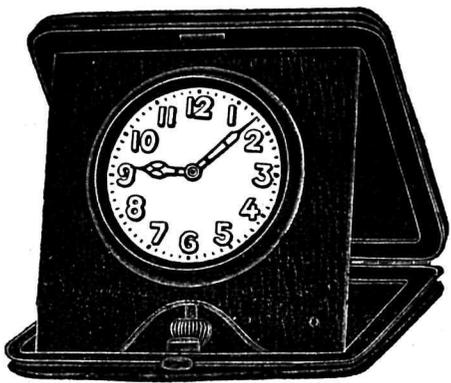
Matière radio-active
éprouvée depuis 10 ans, d'une luminosité
extraordinaire et stable. Durabilité mini-
male 8-10 ans. Article de confiance. 4201
Vente exclusive pour toute la Suisse:

Max Pohland, Garnissage Mapo, Soleure. Tél. 1083
Posage soigné,

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A.



Montre Portefeuille

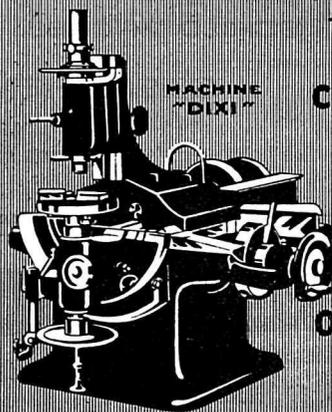
19/21 et 21/24 lignes. 2902

Tirette avec ou sans seconde,
cadran blanc, cadran radium.

Tous les genres ROSKOPF

BUREAU TECHNIQUE

TÉLÉPHONE 15 37



CONSTRUCTION
DE CALIBRES
OUTILLAGES
MODELES

EXPERTISES
SURVEILLANCE
ORGANISATION

JULES TRAUOGOTT
LA CHAUX-DE-FONDS, LÉOP. ROBERT, 32

VOGT & Co, S. A.

Fabrique FORTIS, Grenchen

Fabrication de mouvements ancre par procédés
modernes et en grandes séries. Prix avantageux.

8³/₄'''
rond

Spécialités:

6¹/₂'''
ovale

4062

Neten Watch

Fabrique d'horlogerie Léopold Robert 90

La Chaux-de-Fonds

Fabrication de tous genres montres cylindres et
ancres, depuis 6³/₄ à 13 lig., avec ou sans secondes,
boîtes métal, plaquées, argent et or, en tous genres
de formes. — Grande production.

Prix des plus avantageux. 3903

Etablissement Fiduciaire de Contrôle et de Revision S. A.

Bassin, 4 **Neuchâtel** Téléph. 12.90

Comptabilités: Organisation, revision, mise à jour,
tenue conformément aux exigences du fisc. — **Expertises.**

Question d'impôts: Conseils, recours. 2917

Vérification des lettres de voiture du trafic international.

Abonnements. Discrétion absolue.

DORAGE DE ROUES EN TOUS GENRES
ADOUCCISSAGE CIRCULAIRE

G. HUGUENIN FILS

1, QUAI DU BAS BIENNE QUAI DU BAS, 1

Tél. no 7.96

2161

SERTISSAGES

en tous genres et toutes grandeurs, depuis 4¹/₄ lignes

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59

2199

Léopold Robert 109, 2^{me} étage

J'entreprends tous genres de terminages soignés
et bon courant, depuis 4 à 20 lig. 4102

Spécialités de pièces plates et ultra-plates,
ancre et cylindre. Travail sérieux et rapide.

PAUL DIACON

Rue Numa Droz 1

La Chaux-de-Fonds